

# Commune de TRECLEOUX

26 Chemin Neuf

05700 TRECLEOUX



## PROCES VERBAL



### CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

19 heures – en salle de réunion de la mairie

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean SCHÜLER, Maire.

**Présents** : Alexandra BERTONCINI, Sophie BOGDANOVIC, Eric CHAPON, Daniel GIRARD, Muriel MULLER, Karine REYNAUD, Pierre-Yves REYNAUD, Gilles ROBERT, Geoffrey SAMUEL, Jean SCHÜLER, Fabienne TREHOU

**Secrétaire de séance** : Sophie BOGDANOVIC

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Madame Sophie BOGDANOVIC, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

1. Approbation procès-verbal du 20/03/2026
2. Constitution des différentes commissions obligatoires :
  - a. Commission d'Appel d'Offres (CAO)
  - b. Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
  - c. Commission de contrôle des listes électorales
3. Constitution des différentes commissions communales facultatives
4. Désignation des représentants communaux dans les différents organismes
5. Désignation du correspondant défense
6. Désignation du correspondant incendie et secours
7. Signature convention avec la Commune de Garde-Colombe pour une participation financière aux travaux de protection du talus et de la sécurisation du chemin rural R11
8. Personnel Communal :
  - a. Mandat au Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire
9. Territoire Energie : proposition de motion
10. Questions diverses

## 1. Approbation procès-verbal du 20/03/2026

Monsieur le Maire propose de donner lecture du procès-verbal en date du 20 mars 2026. Monsieur le Maire demande si certains membres du conseil municipal ont des observations à formuler concernant ce procès-verbal. A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le procès-verbal du dernier conseil municipal ainsi que les délibérations y afférentes.

## 2. Constitution des différentes commissions obligatoires :

Monsieur le Maire rappelle le cadre réglementaire des commissions à constituer et indique que chaque membre du Conseil Municipal a reçu des éléments de travail concernant ce point. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal quel mode de scrutin il convient de choisir, à l'unanimité, le conseil municipal décide de constituer les Commission sans vote à bulletin secret.

### a. Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste. Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués de la commune pour siéger à la commission d'appel d'offres.

A l'unanimité des présents, au premier tour, sont élus :

#### TITULAIRES

##### Jean SCHÜLER (Président)

Geoffrey SAMUEL

Daniel GIRARD

Fabienne TREHOU DECALONNE

#### SUPPLEANTS

Pierre-Yves REYNAUD

Gilles ROBERT

Alexandra BERTONCINI

### b. Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de dresser la liste suivante pour transmission au Directeur Départemental du service des Finances Publiques :

Membres titulaires	Membres suppléants
Alexandra BERTONCINI	Serge BEAUMIER
Sophie BOGDANOVIC	Robert BONTHOUX
Eric CHAPON	Melissa FERRERA
Daniel GIRARD	René REYNAUD
Muriel MULLER	Thierry REYNAUD
Karine REYNAUD	Laurence ROUX
Pierre-Yves REYNAUD	Iseult SANDROLINI
Gilles ROBERT	Melissa SAMUEL
Geoffrey SAMUEL	Serge SAMUEL

Jean SCHÜLER	Mélanie TROISGROS
Fabienne TREHOU	
Pierre VILLARD	
Lïne BERARD	

### **c. Commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner les membres de la Commission de contrôle des listes électorales. Il rappelle que dans chaque commune, les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de **6 ans**, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal (art. R 7). Le maire transmet au préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission. Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner 2 membres du conseil municipal désirant participer aux travaux (titulaire + suppléant) et 4 membres hors conseil (délégués de l'administration + délégués du tribunal judiciaire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dresser la liste suivante :

Membres du conseil municipal	Membres hors conseil
Pierre-Yves REYNAUD	Solange TRUCHET
Gilles ROBERT	René REYNAUD
	Nicole BONTHOUX
	Thierry REYNAUD

### **3. Constitution des différentes commissions communales facultatives**

#### **1. Commission des travaux, de l'urbanisme et de l'aménagement du village**

Sophie BOGDANOVIC, Eric CHAPON, Daniel GIRARD, Muriel MULLER, Karine REYNAUD, Gilles ROBERT, Geoffrey SAMUEL, Fabienne TREHOU DECALONNE

#### **2. Commission de l'agriculture, bois et forêts et de l'environnement**

Alexandra BERTONCINI, Eric CHAPON, Karine REYNAUD, Pierre-Yves REYNAUD, Gilles ROBERT, Geoffrey SAMUEL

#### **3. Commission des finances et des financements**

Sophie BOGDANOVIC, Daniel GIRARD, Muriel MULLER, Karine REYNAUD, Geoffrey SAMUEL, Fabienne TREHOU DECALONNE

#### **4. Commission de coordination des animations**

Alexandra BERTONCINI, Sophie BOGDANOVIC, Pierre-Yves REYNAUD, Gilles ROBERT, Fabienne TREHOU DECALONNE

#### **5. Commission de veille sociale, scolaire et attribution des logements**

Alexandra BERTONCINI, Sophie BOGDANOVIC, Eric CHAPON, Muriel MULLER, Karine REYNAUD, Pierre-Yves REYNAUD, Fabienne TREHOU DECALONNE

#### 4. Désignation des représentants communaux dans les différents organismes

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à la désignation des élus qui devront représenter la Commune auprès des différents organismes, il propose un vote à main levée, le conseil municipal après délibération à l'unanimité désigne pour les organismes suivants :

##### Communes forestières :

Représentant titulaire	Monsieur Jean SCHÜLER
Représentant suppléant	Monsieur Gilles ROBERT

##### Territoire d'énergie :

Représentant titulaire	Monsieur Daniel GIRARD
Représentant suppléant	Monsieur Gilles ROBERT

##### Comité National d'Action Sociale :

Représentant élu	Madame Muriel MULLER
------------------	----------------------

##### Ingénierie Territoriale :

Représentant titulaire	Monsieur Daniel GIRARD
Représentant suppléant	Monsieur Geoffrey SAMUEL

##### SMIGIBA :

Les élus siégeant au conseil syndical du SMIGIBA sont **des conseillers communautaires** désignés par la communauté de communes de votre territoire.

La commune n'a pas à désigner les élus siégeant au syndicat.

##### Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales :

Représentant titulaire	Monsieur Eric CHAPON
Représentant suppléant	Madame Alexandra BERTONCINI

##### SIEPA

Représentant titulaire	Monsieur Daniel GIRARD
Représentant suppléant	Madame Fabienne TREHOU DECALONNE
Représentant suppléant	Monsieur Gilles ROBERT

#### 5. Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un correspondant défense pour la commune. Ce correspondant sera en charge des questions de défense, il sera un interlocuteur privilégié, il sera destinataire d'une information régulière. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de désigner **Monsieur Pierre-Yves REYNAUD** comme correspondant défense.

#### 6. Désignation du correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un correspondant incendie et secours. Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;

- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune. Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de désigner **Madame Karine REYNAUD** comme correspondante incendie et secours.

#### **7. Signature convention avec la Commune de Garde-Colombe pour une participation financière aux travaux de protection du talus et de la sécurisation du chemin rural R11**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à l'érosion du chemin rural R11 situé en rive droite du torrent « La Blaisance », en limite des communes de Trescléoux et Garde-Colombe et en concertation avec le SMIGIBA (Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses affluents) et le Service Eau Environnement Forêt de la Direction Départementale des Territoires, il faudrait prévoir à nouveaux des travaux de protection et de sécurisation de ce chemin rural. Monsieur le Maire indique qu'il a eu plusieurs échanges avec ces organismes et la Mairie de Garde-Colombe qui, par délibération du 28 février 2026, a chargé Monsieur le Maire, Damien DURANCEAU d'être le Maître d'Ouvrage de ces travaux. Monsieur le Maire indique que les travaux de protection rustique du pied du talus (déjà entrepris en 2018 sans étude géotechnique et pas suffisants) et de réhabilitation du chemin rural R11 sont estimés à un total H.T. de 40 722.00 €. Monsieur le Maire indique que la Commune de Garde-Colombe a déposé des dossiers de demande de subventions.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention transmis par la Commune de Garde-Colombe qui prévoit que la Mairie de Trescléoux participe à hauteur de 50 % du montant des travaux soit 20 361.00 € HT. Une discussion s'engage concernant ce projet, Monsieur Gilles ROBERT, estime que le problème est intégralement situé sur la commune de Garde-Colombe et que la participation de la Commune de Trescléoux n'est pas souhaitable en l'état du projet de convention. Monsieur Eric CHAPON s'interroge sur la pertinence des travaux et estime que les montants engagés seraient à nouveau inutiles considérant la configuration de la rivière. Monsieur Geoffrey SAMUEL rejoint l'avis des 2 conseillers et estime que cette partie de la rivière se trouve intégralement située sur la Commune de Garde-Colombe. Madame Muriel MULLER relate les derniers travaux datant de 2017/2018 et accords qui avaient été conclus à savoir, une participation fixe de la Commune de Trescléoux par solidarité. Après discussion et face aux débats suscités, Monsieur le Maire propose une réunion conjointe avec la Mairie de Garde-Colombe, Trescléoux et les services du SMIGIBA. Le conseil municipal, à l'unanimité valide cette décision.

#### **8. Personnel Communal :**

- a. *Mandat au Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire*

Monsieur le Maire informe le Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière mensuelle des employeurs publics, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les garanties en matière de prévoyance (maintien de salaire à minima en cas d'incapacité et d'invalidité) et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les garanties en matière de santé (mutuelle complémentaire). Il indique qu'il est possible de conclure une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes et qu'une consultation va être lancée par celui-ci afin de conclure deux conventions de participation dans le domaine l'une de la prévoyance et l'autre de la santé. Le Centre de Gestion propose aux collectivités intéressées de joindre à cette procédure. Après délibération, le conseil municipal considérant l'intérêt de prendre en compte ces protections et de participer à la mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes, décide, à l'unanimité, de se joindre aux procédures.

## 9. Territoire Energie : proposition de motion

Monsieur le Maire indique que le Comité Syndical de Territoire d'énergie des Hautes-Alpes SyME05 (TE05) a examiné le 2 mars un projet de motion pour affirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité. Monsieur le Maire propose d'en donner lecture et invite le conseil municipal à se prononcer. Après délibération, le conseil municipal, à 10 voix pour et une abstention, décide de soutenir la motion prise par Territoire d'énergie des Hautes-Alpes afin que de demander au gouvernement de :

- De renoncer au projet de faire, de manière unilatérale, du Département le chef de file des réseaux de proximité ;
- De maintenir les compétences comme des compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent et qui ont fait la preuve de leur efficacité ;
- De ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences. Une dilution de leurs moyens au bénéfice d'autres actions étrangères aux missions exercées par ces syndicats serait consternante et contreproductive car elle freinerait les investissements sur les réseaux et sur les actions de transition énergétique et écologique, contrairement aux engagements et aux objectifs fixés par le Gouvernement.

## 10. Questions diverses

- A la demande de Monsieur Gilles ROBERT, Madame Sophie BOGDANOVIC fait un point sur de potentielles aides qui pourraient être obtenues pour financer les travaux de raccordement à la fibre pour les particuliers. Beaucoup de foyers restent encore sans l'accès à la fibre et Sophie BOGDANOVIC propose de faire une note détaillée afin d'informer la population sur ces aides.
- La date de la tenue des prochaines commissions (finances et travaux) est fixée au jeudi 9 avril 2026 à 19 heures et celle du vote du budget au 30 avril 2026 à 19 heures.
- Monsieur Geoffrey SAMUEL interpelle sur l'état du chemin rural proche des fouilles archéologiques. Madame Muriel MULLER propose que la mairie fasse un courrier pour signaler ce problème. Madame Karine REYNAUD signale que des photos et un signalement ont été faits aux services concernés qui gèrent les fouilles.
- Monsieur Pierre-Yves REYNAUD indique qu'une productrice de fromages de chèvre de la Commune de Villebois les Pins propose de venir le dimanche matin sur la place du village : à confirmer et mettre en place
- Monsieur Jean SCHÜLER informe qu'une réunion a eu lieu avec les Communes de Garde-Colombe, Orpierre et le DASEN concernant le maintien des écoles : pour la prochaine rentrée scolaire il n'y aurait pas de fermeture et le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) reste en fonction comme actuellement.
- Monsieur Jean SCHÜLER informe également de l'actualité de la constitution du prochain Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 08.

Fait à Trescléoux, le 02/04/2026

Le Maire, Jean SCHÜLER

La Secrétaire de Séance, Sophie BOGDANOVIC




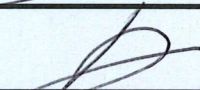

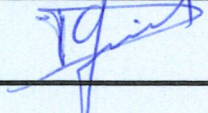
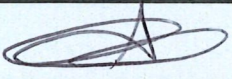
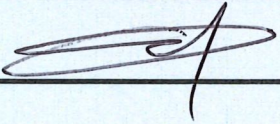
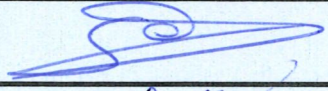
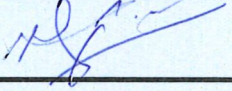
# COMMUNE DE TRECLEOUX

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

N° délibérations	Objet de la délibération	Vote
011-2026	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION APPEL OFFRES	UNANIMITÉ
012-2026	PROPOSITION LISTE DE NOMS POUR CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	UNANIMITÉ
013-2026	PROPOSITION LISTE DE NOMS POUR CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES	UNANIMITÉ
014-2026	CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES	UNANIMITÉ
015-2026	COMMUNES FORESTIERES : DESIGNATION REPRESENTANTS	UNANIMITÉ
016-2026	TERRITOIRE ENERGIE HAUTES-ALPES : DESIGNATION REPRESENTANTS	UNANIMITÉ
017-026	COMITE NATIONAL ACTION SOCIALE : DESIGNATION REPRESENTANTS	UNANIMITÉ
018-2026	INGENIERIE TERRITORIALE : DESIGNATION REPRESENTANTS	UNANIMITÉ
019-2026	PARC DES BARONNIES : DESIGNATION REPRESENTANTS	UNANIMITÉ
020-2026	SIEPA : DESIGNATION DES REPRESENTANTS	UNANIMITÉ
021-2026	DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE	UNANIMITÉ
022-2026	DESIGNATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS	UNANIMITÉ
023-2026	MANDANT AU CENTRE DE GESTION 05 POUR POUR LANCEMENT CONSULTATION	UNANIMITÉ
024-2026	MOTION DE SOUTIEN TERRITOIRE ENERGIE	10 POUR - 1 ABS

### EMARGEMENTS

BERTONCINI Alexandra	
BOGDANOVIC Sophie	
CHAPON Eric	
GIRARD Daniel	
MULLER Muriel	
REYNAUD Karine	
REYNAUD Pierre-Yves	
ROBERT Gilles	
SAMUEL Geoffrey	
SCHÜLER Jean	
TREHOU Fabienne	